

Accompagnement VAE

"La reconnaissance de votre parcours passe par la valorisation de votre expérience."

La **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE) permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, de **valoriser et d'officialiser son parcours professionnel** en lui offrant une **reconnaissance tangible de ses acquis**, par l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Ce dispositif offre à chacun l'opportunité de faire reconnaître sa **valeur professionnelle**, tout en favorisant son **évolution de carrière** ou sa **mobilité professionnelle**. En somme, la VAE transforme l'expérience en diplôme pour mieux s'adapter aux besoins du marché et aux aspirations de chacun.

Avant de démarrer l'accompagnement à la VAE, vous devez :



Attester de la recevabilité de votre demande de VAE, par un document de recevabilité émis par l'organisme certificateur, ou par la preuve de la date de dépôt de votre dossier de recevabilité (si l'organisme certificateur n'a pas fourni de réponse au bout de deux mois)

→ Objectifs

La prestation d'accompagnement à la VAE est cadrée dans l'article R6423-3 du Code du travail. L'accompagnement est un appui méthodologique à l'analyse de l'expérience pour la construction du dossier VAE portant sur la formalisation des activités et des connaissances, aptitudes et compétences en lien avec la certification visée.

- Repérer, analyser et valoriser vos expériences et compétences significatives en lien avec le référentiel de compétences de la certification visée ;
- Préciser, ordonner votre pensée et vos écrits ;
- Verbaliser votre expérience ;
- Développer et mettre en oeuvre vos capacités d'expression écrite pour la rédaction et la présentation du dossier VAE ;
- Se préparer à soutenir oralement le dossier en valorisant vos compétences lors de l'entretien devant le jury.

 **Public Concerné**

Cet accompagnement s'adresse à toute personne souhaitant valoriser son expérience pour obtenir une certification, quels que soient son âge, son niveau de qualification ou son secteur d'activité. Une bonne maîtrise de la langue française est recommandée pour la rédaction des documents et la présentation orale.

 **Moyens pédagogiques et méthodologiques**

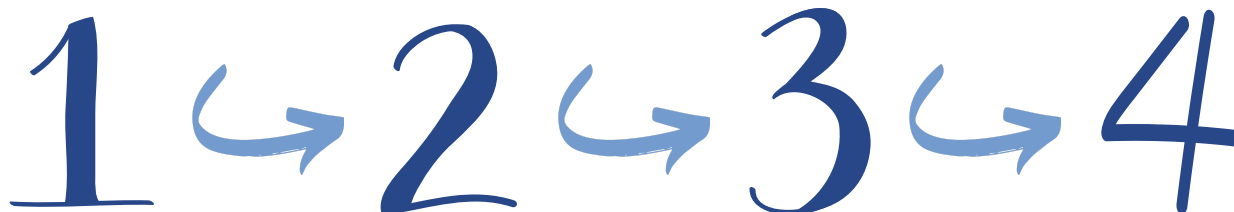
L'accompagnement pédagogique VAE est composé :

- D'entretiens individuels avec un référent,
- D'échanges à distance (mail, téléphone)
- D'une préparation à l'orale en vue de soutenir

Le référent vous accompagne dans l'analyse et la rédaction pour la valorisation de vos expériences professionnelles. Vous bénéficiez d'outils méthodologiques et pédagogiques telles que des fiches synthèses, référentiel de compétences, documentation, trame de rapport professionnel, normes et textes réglementaires liées à la profession...

La pédagogie fait une large place à l'initiative du candidat et à son travail personnel, pour traduire en compétences l'expérience professionnelle acquise.

L'accompagnement s'appuie sur une méthodologie adaptée et individuelle qui peut prendre en compte les troubles Dys, les difficultés orthographiques, d'analyse et d'élaboration.

**Déroulement de la VAE**

Etude de faisabilité
du projet
professionnel et
choix de la
certification

Dossier
d'admissibilité
livret 1

Élaboration du
dossier de
validation

Entretien avec
le jury



Étape 1 : Etude de faisabilité

- Entretien initial pour analyser votre projet et valider la faisabilité de la démarche en fonction de vos expériences et du diplôme ciblé
- Identification du référentiel de certification et des exigences associée



Étape 2 : Demande de recevabilité

Rédaction et restitution du dossier d'admissibilité « Livret 1* » au certificateur

Notification de la décision dans les 2 mois à compter de la date de réception du dossier de recevabilité complet. Au-delà, la demande est considérée recevable.

* Cerfa n°12818*02

Le livret 1 doit contenir:

- Les rubriques du formulaire renseignées : toutes les informations demandées sont nécessaires à l'instruction et au suivi du dossier
- Les justificatifs des activités déclarées dans le formulaire
- Le cas échéant, les justificatifs de la dernière certification obtenue et des formations suivies en relation avec la certification visée ou pouvant justifier d'un niveau de formation



En complément de ce livret, le candidat doit transmettre des pièces justificatives des activités professionnelles, tel que des photocopies des certifications, formations précédemment obtenues, les documents attestant de sa trajectoire professionnelle, activités salariées, non-salariées, bénévoles (bulletin de salaire, attestation d'emploi, certification).



Étape 3 : Élaboration du livret de validation

- Identification des compétences : Recueil et analyse de vos expériences significatives en lien avec le référentiel
- Assistance méthodologique pour structurer vos écrits
- Rédaction des expériences en fonction des critères du diplôme (contexte, actions menées, résultats obtenus)
- Appui pour réunir et présenter les preuves tangibles (documents, réalisations, attestations)
- Préparation à l'entretien oral
- Simulations d'entretien devant jury, avec conseils sur la mise en valeur de vos acquis
- Analyse des questions potentielles et élaboration de réponses stratégiques



Étape 4 : Entretien avec le jury

Cet entretien se fait sur la base de l'examen du livret 2 par le jury. Il correspond à un questionnaire sur les expériences décrites et des informations qui auront été présentées dans ce dossier. Il permet d'évaluer l'étendue de la validation.

Le jury VAE peut décider :



- D'une validation totale, la certification est attribuée
- D'une validation partielle, le jury doit déclarer des éléments définitivement acquis, ainsi que des éléments restant à acquérir et comment les acquérir
- De ne pas valider, la certification n'est pas attribuée



Résultats attendus

- **Un dossier complet et de qualité:** conforme aux attentes, il met en valeur vos acquis et garantit une présentation optimale de votre parcours.
- **Une préparation maîtrisée:** grâce à un entraînement spécifique, vous êtes prêt(e) à défendre votre dossier de manière claire et confiante devant le jury.
- **L'obtention de votre certification:** en fonction de la décision du jury, vous pourrez obtenir tout ou partie du diplôme, titre ou certification visé.



Moyens matériels

Les moyens matériels sont adaptés selon le mode de réalisation choisi :

En présentiel

- Salles de réunion équipées, garantissant la confidentialité des échanges.
- Accès au matériel informatique pour rédiger le dossier, effectuer des recherches, ...
- Outils spécifiques: supports d'analyse, questionnaires personnalisés, référentiels de certification, ainsi qu'une connexion WiFi pour les recherches complémentaires

À distance

- Plateformes de visioconférence (Google Meet, Teams, Zoom, ...)
- Supports pédagogiques dématérialisés (documents, vidéos, ...)
- Échanges réguliers par email afin de transmettre les travaux, recevoir des corrections et poser des questions, garantissant un suivi continu et personnalisé..

 **Modalités d'évaluations****Questionnaire de satisfaction**

À la fin de l'accompagnement VAE, chaque bénéficiaire est invité à évaluer la prestation reçue. Cette évaluation porte sur plusieurs aspects :

- La qualité de l'accompagnement fourni par le conseiller référent.
- L'efficacité des outils et méthodes utilisés tout au long de la démarche.
- Les apports perçus en termes de préparation, de clarification du projet et de développement professionnel.

Les retours sont collectés de manière confidentielle pour permettre une amélioration continue des prestations.

Suivi Post-Accompagnement

Six mois après la fin de l'accompagnement, un entretien de suivi est organisé. Cet échange approfondi permet de mesurer l'impact concret de la démarche sur plusieurs aspects clés de la carrière professionnelle :

- **Employabilité** : Analyse des opportunités nouvelles sur le marché de l'emploi. Le bénéficiaire est invité à partager ses expériences en matière de recherche ou d'accès à de nouveaux postes, ainsi que ses échanges avec des recruteurs.
- **Évolutions professionnelles** : Discussion sur les avancées dans le poste actuel ou les changements vers un nouveau rôle. Les promotions, l'élargissement des responsabilités ou les nouvelles compétences opérationnelles sont également évalués.
- **Rémunération** : Examen de l'impact de la certification obtenue sur le niveau de rémunération. Les ajustements ou les perspectives salariales découlant de la reconnaissance des compétences validées sont mis en lumière.
- **Projets futurs** : Identification des ambitions à court ou moyen terme, comme l'élargissement des compétences, une reconversion professionnelle complémentaire ou un nouvel objectif de formation.

Enquête annuelle auprès des bénéficiaires

Chaque année, une enquête est menée auprès des anciens bénéficiaires pour recueillir des informations sur leur situation professionnelle actuelle. Cette enquête vise à mesurer l'impact durable de la démarche VAE sur leur carrière.

Parmi les questions posées, une interrogation clé : « Qu'êtes-vous devenu(e) ? ». Cette approche permet de documenter les réussites, d'analyser les freins résiduels et de mieux comprendre les attentes des bénéficiaires pour améliorer encore l'accompagnement proposé.

→ Accessibilité

Wedge Institute s'engage à accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap dans la limite de ses moyens techniques et humains. Si nécessaire, nous orientons les bénéficiaires vers des structures spécialisées pour un accompagnement adapté.

→ Modalités et délais d'accès

Toute demande de prestation d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience débute par la transmission d'un devis personnalisé. Après acceptation et signature d'un contrat ou d'une convention de formation, l'accompagnement peut démarrer dans un délai de 14 jours calendaires minimum, sous réserve d'obtention du financement.

→ Tarif et financement

L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) et peut également être financé par :

- Le plan de développement des compétences de votre entreprise
- Un financement personnel
- Une prise en charge par Pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi)

Coût de la prestation : à partir de 2500€ TTC



karine.briganti@wedge-formation.com

Téléphone : 06 78 72 20 82

www.wedge-formation.com

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage*

* CFA de Metz, Paris, Lyon et Reims